



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.768.1-4

EUMETSAT 2/02

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création d'une
Organisation européenne pour l'exploitation de
satellites météorologiques ("Eumetsat"),
conclue à Genève le 24 mai 1983

PROTOCOLE RELATIF AUX PRIVILEGES ET IMMUNITES D'EUMETSAT

Adhésion de la République hellénique

Le 17 septembre 2002, la République hellénique a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion au Protocole relatif aux privilèges et immunités d'EUMETSAT.

Conformément à son article 24, paragraphe 4, le Protocole entrera en vigueur pour la République hellénique trente jours après la date du dépôt de l'instrument, soit le 17 octobre 2002.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 24, paragraphe 2, du Protocole relatif aux privilèges et immunités d'EUMETSAT.

Berne, le 11 octobre 2002

